

ABONNEMENT.
 Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
 On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 32.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
 BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

SAUMUR,
 6 Octobre 1875.

Chronique générale.

C'est encore l'incident Say-Buffer qui dé-
 fraie les commentaires du public et ceux de
 la presse. La crise est, sinon résolue, du
 moins ajournée, tel est le sentiment gé-
 néral ; mais les officieux, qui sentent très-bien
 l'échec subi par M. Buffet, veulent à tout
 prix ne rien laisser subsister de l'aventure
 où M. le vice-président du conseil s'est com-
 promis ; et, pour un peu, à les en croire,
 ce serait M. Léon Say qui aurait pendant
 huit jours refusé de communiquer son dis-
 cours à M. Buffet, et ce serait M. Buffet
 qui aurait fait violence à M. Léon Say pour
 l'obliger à publier ce discours au *Journal*
officiel.

Le conseil municipal de Lyon a voté à
 l'unanimité le projet relatif à la création
 d'une école de droit dans cette ville, et a
 émis le vœu qu'elle pût fonctionner dès
 le mois de novembre.

L'impératrice Eugénie a quitté Arenen-
 berg le 4 octobre. Elle passera par Bâle,
 Mayence, Cologne et Ostende, où elle s'em-
 barquera pour Londres.

D'un travail qui pourrait bien être com-
 munié à la Chambre à la rentrée, il res-
 sort, dit la *Patrie*, que le parti radical, par
 l'organisation de ses comités électoraux,
 pratique le suffrage universel à quatre degrés.

Le premier est formé par les délégués des
 sections ;
 Le second, par les délégués cantonaux ;
 Le troisième, par le comité central ;
 Le quatrième, par le suffrage universel
 direct.

Nous ne parlons pas, bien entendu, du
 comité central de Paris, grand moteur élec-
 toral qui, cependant, pourrait bien consti-
 tuer un cinquième degré.

Mais qui nomme ces délégués ?
 La question est naïve : les délégués ré-
 publicains se nomment eux-mêmes et s'im-
 posent à leurs ignorants coréligionnaires.

Nous empruntons à l'*Espérance du peuple*
 la lettre adressée par M. de La Rochette à
 M. d'Haussonville. Cette lettre clôt le débat
 sur les libertés prises par les jeunes et ar-
 dents secrétaires du centre droit au mois
 d'octobre 1873 ; de plus, elle indique l'atti-
 tude que compte tenir le président de l'ex-
 trême droite vis-à-vis de ceux qui ont fait
 échouer la monarchie, attitude qui sera cer-
 tainement celle de nombre de ses amis, mais
 dont nous doutons que les membres du cen-
 tre droit soient bien satisfaits :

Nantes, le 2 octobre 1875.

Monsieur le vicomte et cher collègue,
 Je pense comme vous qu'il n'est pas
 sans inconvénient de réveiller des débats
 assoupis, en rappelant les tristes souvenirs
 du passé.

Mais vous devez me rendre cette justice
 que ce n'est pas moi qui ai commencé.

C'est le centre droit lui-même qui, par
 ses brochures, par ses journaux, par les dis-
 cours extra-parlementaires de ses membres
 les plus autorisés, cherche à faire pénétrer
 dans les masses cette erreur fatale qu'il a
 voulu faire la monarchie et que tous les obs-
 tacles sont venus du roi.

Je lis cette accusation formulée hier en-
 core dans le *Journal de Paris*.

Vous devez, cependant, comprendre qu'il
 est pénible, pour ceux qui aiment le roi et
 qui le considèrent comme indispensable au
 salut de leur pays, de le voir attaqué tous
 les jours et rendu responsable des obscuri-
 tés et des tristesses de l'avenir.

Cela peut être politique au point de vue
 où vous êtes placé, mais cela est injuste et
 le roi n'a pas mérité cette injure.

Il a dit, dans une circonstance mémora-
 ble, en s'adressant directement à la France :
 « Je suis à vous, aujourd'hui, demain, quand
 vous voudrez, » nobles paroles, qu'il est prêt
 encore à répéter.

Si donc vous n'en voulez pas, ce n'est
 pas sur lui, mais sur vous que retombe,
 tout entière, la responsabilité de l'avenir.

Quand le centre droit, après avoir voulu
 rappeler la monarchie, en est arrivé à fon-
 der la République, passant ainsi, dans une
 année, aux deux extrêmes de la politique, il
 avait, certainement, une pensée et une es-
 pérance, et des raisons sérieuses ont dû le
 déterminer.

Ce sont ces raisons vraies, sérieuses, pa-
 triotiques qu'il devrait faire connaître à la
 France pour l'éclairer, au lieu d'attaquer
 toujours et injustement le roi.

Le centre droit est républicain ou il est
 monarchiste.

S'il est républicain, je lui demande pour-
 quoi il a voulu faire la monarchie ?

S'il est monarchiste, je lui demande pour-
 quoi il a fondé la République ?

Je pourrais ajouter : Puisqu'il a fait la
 République, pourquoi veut-il la gouverner
 maintenant, contre les républicains, avec
 les doctrines et les hommes de la monar-
 chie ?

C'est aussi inconséquent que d'avoir
 voulu rappeler le roi en lui imposant les
 doctrines et les couleurs de la révolu-
 tion.

Chaque principe a des conséquences qui
 s'imposent et qu'il est impossible d'éviter.
 Le malheur du centre droit, c'est de ne pas
 croire aux principes et de tout résoudre par
 des expédients.

J'arrive maintenant, mon cher collègue, à
 ce qui vous est personnel.

Je ne fais point de récriminations, je ne
 juge point vos intentions ; mais il est un
 fait de l'histoire que vous ne pouvez pas ef-
 facer.

La commission des *neuf* avait un carac-
 tère officiel : elle avait été nommée par
 toutes les nuances conservatrices de l'As-
 semblée.

En possession de son mandat, elle avait
 envoyé à Salsbourg un délégué spécial, M.
 Chesnelong.

La commission des *neuf*, ayant reçu seule
 une mission, avait le droit et le devoir de
 parler la première, d'annoncer ses résolu-
 tions et de donner à la France son procès-
 verbal.

Le centre droit, par votre organe et celui
 de M. Savary, a cru devoir parler avant elle,
 et vous savez que, dans des questions aussi
 délicates, le changement d'un mot peut tout
 perdre.

J'ai donc eu raison de dire que le centre
 droit a pris la place de la commission des
neuf en faisant publier le premier son pro-
 cès-verbal.

C'est donc à ce procès-verbal que répond
 la lettre du 27 octobre, puisque le procès-
 verbal de la commission des *neuf* n'a paru
 que le 3 novembre.

Je vous le répète, mon cher collègue, je
 ne veux point récriminer contre le passé,
 surtout je ne veux point attaquer vos inten-
 tions ; je me borne à exposer les faits dans
 leur vérité, et vous ne pouvez pas les con-
 tester.

La responsabilité de l'échec de la monar-
 chie appartient donc tout entière au centre
 droit.

Je crois voir, dans votre lettre, que le cen-
 tre droit est inquiet des conséquences, natu-
 relles cependant, qui sortent, tous les jours,
 de son vote du 25 février.

Dans ce vote, il a abandonné des amis
 solides pour contracter des alliances incer-
 taines et dangereuses, et la fin de votre
 lettre paraît être un appel à ceux qu'il a dé-
 laissés.

Je n'ai ni le droit ni la prétention de par-
 ler au nom de mes amis. Je sais que cha-
 cun d'eux n'est influencé que par le senti-
 ment de la conscience et du devoir ; mais en
 ce qui me concerne je puis vous dire : Je se-
 rai avec vous dans toutes les questions reli-
 gieuses et sociales, mais je fais les réserves
 les plus expresses sur toutes les questions
 qui seront posées sur le terrain de la politi-
 que.

Je n'ai point fait la constitution du 25 fé-
 vrier. Je m'y soumetts sans la comprendre
 parce qu'elle est la loi de mon pays, mais je
 ne me crois pas obligé à la soutenir et à la
 défendre.

Recevez, etc.

E. DE LA ROCHETTE,
 Député de la Loire-Inférieure.

Afin de remédier aux inconvénients qui
 résultent de l'emploi de plusieurs timbres
 mobiles pour les effets de commerce au-
 dessus de 40,000 francs, alors que sou-
 vent la place fait défaut ou qu'ils risquent
 de couvrir une partie des effets, M. Léon
 Riché vient d'appeler de nouveau l'atten-
 tion de M. le ministre des finances sur l'uti-
 lité qu'il y aurait de créer des *timbres mobi-
 les pour effets de commerce* d'une valeur supé-
 rieure à celle déterminée par la loi du 19
 février 1874.

L'expérience a démontré l'avantage de
 ces timbres, qui permettent à toute heure et
 sans déplacement de pouvoir acquitter l'im-
 pôt dû au Trésor.

Rien ne saurait s'opposer à la création
 de timbres mobiles d'une valeur double, tri-
 ple et quadruple ; de semblables sont en
 usage dans plusieurs pays étrangers ; elle
 donnerait satisfaction aux besoins du com-
 merce et de la banque ; aussi devons-
 nous espérer que M. Léon Say prendra en
 considération les motifs qui militent en fa-
 veur de ces nouveaux timbres.

Nous ajoutons qu'il est à désirer qu'à l'a-
 venir tous les timbres français portent la
 même vignette.

LES PRÉDICTIONS DE BERLIN.

Cette prédilection que montre le peuple
 pour tous ces livres qui lui parlent de l'ave-
 nir se rencontre aussi bien à l'étranger
 qu'en France.

On vient de publier à Berlin sous ce titre
Véridiques prophéties pour l'an du Seigneur
 1876, un volume dans lequel le prophète
 inconnu rend sur nous d'amusants ora-
 cles :

« Ce pays (la France), dit-il, dont la haine
 contre l'empire allemand n'est pas éteinte,
 mais brûle comme un charbon ardent, em-
 ploiera, en 1876, ses dernières forces pour
 mettre sur pied une armée considérable.
 C'est avec cette masse d'hommes que les
 Français voudront se jeter sur l'Allemagne
 pour reprendre l'Alsace et la Lorraine, pour
 venger leur défaite et laver dans le sang de
 l'Allemagne les taches de leur drapeau. Mais
 le Président de la République s'opposera à
 pousser de nouveau le vaisseau de l'Etat
 dans une mer de sang. Il répondra que
 l'équipage qu'il a avec lui est trop faible,
 qu'il vaut mieux attendre que l'armée se
 fortifie et s'agrandisse encore, et que quel-
 ques généraux capables aient le temps de se
 former ; car la France manque précisément
 de chefs militaires, tandis que la Prusse en
 a beaucoup.

« Une révolution sanglante déchirera
 bientôt la pauvre France (merci pour cette
 marque de commiseration). Le commerce et
 l'industrie seront ruinés ; les ouvriers sans
 pain grossiront les rangs révolutionnaires.
 Plusieurs villes importantes seront incen-
 diées dans cette lutte fratricide.

« Par bonheur pour la France, la récolte
 n'aura jamais été aussi belle. Mais on man-
 quera de bras, et les blés pourriront sur
 place et le raisin séchera sur les ceps.

« Quand les survivants comprendront
 que, si la lutte continue, la France ne sera
 plus qu'un cimetière, il y aura un peu de
 paix (il sera grand temps !). La dernière
 grande bataille se livrera dans les rues de
 Paris. Après que des torrents de sang au-
 ront été répandus, les cadavres rempliront
 les rues et seront entassés sur les places pu-
 bliques, beaucoup de maisons et de palais
 seront détruits. »

Le prophète berlinois, on le voit, nous
 prédit un avenir couleur de rose : nous
 nous étonnons qu'il n'ait pas ajouté que
 les habitants de Paris, assiégés, man-
 quant de tout, même de pain à la sciure de
 bois, comme en 1870, se verront obligés
 de manger les enfants, les femmes et les
 vieillards.

Etranger.

PRUSSE.

Des correspondances berlinoises du 3 oc-
 tobre parlent d'un bruit d'après lequel M. de
 Bismark aurait été tout à coup saisi de ses
 anciennes douleurs sciatiques, ce qui ren-
 draient problématique son voyage en Italie.

ESPAGNE.

On télégraphie de Saint-Jean-de-Luz la
 dépêche suivante :

« 4 octobre, 40 h. 40, m.

- » La situation de Saint-Sébastien s'ag-
 grave.
- » Les carlistes continuent le bombarde-
 ment.
- » Les batteries alphonstistes, qui ont beau-
 coup souffert, répondent faiblement.
- » La population effrayée se réfugie dans
 les églises et dans les caves.

» Les autorités locales défendent aux navires l'entrée du port, afin d'arrêter l'émigration.

» La canonnière *Oriflamme* est arrivée, hier, à Soccoa, venant des Passages, avec 70 émigrés français, elle est repartie en cherchant d'autres.

» Le bombardement de Pampelune continue également. »

Nouvelles militaires.

LES NOUVEAUX GÉNÉRAUX DE DIVISION.

La promotion de généraux qui a paru au *Journal officiel* du 1^{er} octobre porte la date du 30 septembre. Elle comprend sept généraux de division et dix-neuf généraux de brigade.

Nous donnons un extrait des états de services des divisionnaires :

Le général SCHMITZ (Isidore-Pierre), né le 21 juillet 1820 à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise), appartient au corps d'état-major. Entré à Saint-Cyr le 9 novembre 1838, il en sortait élève sous-lieutenant d'état-major le 1^{er} octobre 1840. Colonel le 15 août 1860 et général de brigade le 10 août 1868, il a fait les campagnes d'Afrique (de 1844 à 1854), d'Orient, d'Italie et de Chine.

En 1870, nommé chef d'état-major général du général Trochu, gouverneur de Paris, il a pris une part active aux opérations de défense de la capitale, investie par l'armée allemande.

Au moment de sa promotion au grade de général de division, le général Schmitz commandait la 5^e brigade d'infanterie (3^e division, 2^e corps) dont le quartier général est à Soissons. Il est, en outre, président de la commission de télégraphie militaire qui, sous sa direction, a fonctionné récemment pendant les opérations du 3^e corps d'armée.

M. le général Schmitz est commandeur de la Légion-d'Honneur et décoré d'une médaille d'honneur qui lui a été conférée en 1849 par le Président de la République, à la suite d'un acte de dévouement.

Le général BITTARD DES PORTES (Jean-Baptiste), est né le 17 juillet 1815 à Coudes-Montpeyroux (Puy-de-Dôme). Il commande actuellement, à Limoges, la 45^e brigade d'infanterie (23^e division, 4^e corps).

Ancien élève de Saint-Cyr, il a fait toute sa carrière dans l'infanterie. Sous-lieutenant au 17^e léger, à sa sortie de Saint-Cyr, le 21 novembre 1832, il obtenait successivement tous les grades de la hiérarchie militaire et était nommé colonel du 65^e régiment de ligne le 25 juin 1859, commandeur de la Légion-d'Honneur le 26 août 1862 et général de brigade le 14 décembre 1868.

M. le général Bittard des Portes a longtemps servi en Afrique où il s'est plusieurs fois distingué, notamment en 1841, lors de l'expédition contre les Beni-Salab.

Il avait un commandement à l'armée du Rhin pendant l'année 1870.

Le général LEFEBVRE (Adolphe-Ernest-Félix), né le 16 avril 1820, à Lons-le-Saulnier (Jura), est entré à l'École de Saint-Cyr le 10 novembre 1839. Il commande aujourd'hui la 10^e brigade d'infanterie (5^e division, 3^e corps), dont le chef-lieu est à Caen. Sous-lieutenant au 53^e régiment d'infanterie le 1^{er} octobre 1844, colonel du 2^e régiment de zouaves le 10 septembre 1864, à la suite de sa brillante conduite au combat d'Acunlungo (Mexique), commandeur de la Légion-d'Honneur le 28 décembre 1868, il a été promu général de brigade le 2 juin 1870, quelque temps avant le commencement de la guerre contre l'Allemagne.

M. le général Lefebvre, qui a fait presque toutes les campagnes d'Afrique, avait un commandement à l'armée du Rhin. Il a été fait prisonnier de guerre et interné en Allemagne en 1870.

Le général CARTERET-TRÉCOURT (Simon-Hubert), né le 3 janvier 1821, à Rolamont (Haute-Marne), commande provisoirement la division de Constantine. Entré à l'École de Saint-Cyr le 21 avril 1844, sous-lieutenant d'infanterie le 1^{er} avril 1843, colonel le 26 avril 1865 et général de brigade le 12 août 1870, il est commandeur de la Légion-d'Honneur depuis le 11 mars 1868.

Après avoir servi longtemps en Afrique, il a pris part à l'expédition du Mexique et s'est particulièrement distingué aux sièges devant Puebla et Oajaca.

Pendant la campagne de 1870, il faisait partie de l'armée du Rhin et a été prisonnier en Allemagne.

Le général THORNTON (Léon), né le 25 février 1821, à Nantes (Loire-Inférieure), commande l'École de cavalerie de Saumur.

Il a débuté au service le 26 avril 1842, à l'École militaire de Saint-Cyr.

Nommé sous-lieutenant au 8^e régiment de dragons le 1^{er} octobre 1845, il a constamment servi dans la cavalerie et a été nommé colonel du 7^e chasseurs à cheval le 12 août 1866.

Officier de la Légion-d'Honneur le 24 décembre 1869, il fut promu général de brigade pendant la dernière campagne pour prendre rang du 3 octobre 1870. Il faisait partie de l'armée de l'Est sous les ordres du général Bourbaki et a été interné en Suisse en 1871.

A sa rentrée en France, le général Thornton a été chargé de la difficile mission de réorganiser l'École de cavalerie de Saumur, et nous ne croyons qu'être justes en affirmant que les résultats qu'il a obtenus témoignent de l'intelligence et de l'énergique activité qu'il a montrée dans cette lourde tâche.

Le général FARRE (Jean-Joseph-Frédéric-Albert), né le 5 mai 1816, à Valence, appartient à l'arme du génie.

Élève de l'École polytechnique, le 3 novembre 1835 il fut nommé sous-lieutenant, élève de l'École d'application de Metz le 1^{er} octobre 1837. Colonel à l'état-major particulier du corps le 10 août 1868, il est parvenu au grade de général de brigade le 31 octobre 1870, et a été nommé commandeur de la Légion-d'Honneur le 31 décembre 1872.

Il est aujourd'hui commandant supérieur du génie du 49^e corps d'armée en Algérie.

Pendant la guerre, il a rempli les fonctions de chef d'état-major de l'armée du Nord sous les ordres du général Faidherbe.

Le général RENÉ (Philippe-Louis), né le 24 septembre 1814 à Tours (Indre-et-Loire), est entré à l'École polytechnique le 4 décembre 1832. Le 1^{er} octobre 1834, il était nommé sous-lieutenant élève d'artillerie à l'École d'application de Metz, et, après avoir longtemps rempli des fonctions importantes au ministère de la guerre, où il était chargé du service des armes portatives, il a été nommé colonel à l'état-major particulier du corps le 12 août 1864.

Général de brigade le 4 novembre 1870 et commandeur depuis le 13 mars 1869, il a été attaché à l'artillerie du département de la Seine pendant le siège de Paris en 1870-1871.

Il commande actuellement l'artillerie de la 3^e brigade détachée à Versailles.

Chronique Locale et de l'Ouest.

BOURSE

POUR LE COMMERCE DE SAUMUR.

L'administration municipale va mettre à la disposition des commerçants de Saumur et des environs le péristyle du théâtre (grande galerie fermée), pour faciliter leurs transactions et y établir la Bourse.

Cette mesure, qui paraît avoir l'assentiment du commerce, aura pour résultat de procurer un lieu de réunion central et spacieux, et de rendre la circulation plus facile dans la rue de la Comédie.

La galerie du théâtre sera ouverte le samedi 9 octobre et les samedis suivants, depuis une heure jusqu'à cinq heures du soir. (Communiqué.)

Appel à l'activité de la classe 1874.

En exécution d'une décision du ministre de la guerre, datée du 29 septembre 1875, les jeunes soldats de la classe 1874 sont appelés à l'activité.

La mise en route aura lieu aux époques indiquées ci-après, savoir :

Du 20 au 25 octobre courant, pour les hommes appartenant à la première portion du contingent, et qui sont affectés aux armées de terre et de mer.

Le 3 novembre suivant, pour les homi-

mes compris dans la deuxième portion du contingent.

Les jeunes gens mis en route, réunis en détachement ou partant isolément, devront être dirigés par les voies rapides sur les corps qui leur auront été affectés.

Dans les localités où le nombre d'hommes à mettre en route est considérable, l'autorité militaire aura la faculté d'échelonner les départs des hommes de la première portion, de manière cependant que l'opération soit terminée le 25 octobre.

Pour les hommes attribués aux corps de l'Algérie et de la Corse, on devra veiller à ce qu'ils arrivent à Marseille avant la nuit, la veille du départ des paquebots sur lesquels ils devront s'embarquer.

Les jeunes soldats de la deuxième portion, convoqués pour le jour même de leur mise en route, rejoindront directement le dépôt du corps auquel ils sont affectés, quand ce dépôt se trouvera stationné dans l'étendue de la subdivision de leur région. Ceux, au contraire, qui devront rejoindre des corps dont le dépôt est stationné hors de la subdivision de région, seront convoqués au bureau de recrutement et mis en route de la même manière que les hommes de la première portion.

Aux termes de la même circulaire, les jeunes soldats incorporés après avoir obtenu des sursis d'appel doivent accomplir, sans déduction aucune, le temps de service actif exigé par l'article 36 de la loi du 27 juillet 1872.

Sous aucun prétexte, il ne sera accordé de changement de destination.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« M. le vicomte Arthur de Cumont a reçu de S. S. Pie IX et nous a transmis un bref, conçu en termes bienveillants, par lequel N. S.-P. le Pape a daigné créer chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand M. Jules André, rédacteur en chef de l'Union de l'Ouest. »

Vendredi dernier, le nommé Forêt, cultivateur au Puits-du-Pain, commune de Panzoull, arrondissement de Chinon, a été victime d'un horrible accident.

Forêt avait trouvé un obus dans les landes du Ruchard ; voulant s'assurer si la poudre qu'il contenait n'était pas avariée, il en versa une petite quantité sur le feu en tenant l'obus à la main. Le projectile éclata ; la détonation fut entendue d'Avon et de Panzoull ; quand on releva le malheureux, il avait une jambe et les deux bras coupés, le ventre déchiré et labouré par les fragments et l'explosion. Quelques heures après, il rendait le dernier soupir.

Le nommé Pierre Goulet, tonnelier, qui se trouvait placé près de Forêt, ne reçut pas même une égratignure ; sa coiffure seule fut emportée au dehors de la cave formant l'habitation du malheureux Forêt.

Dimanche dernier, à l'assemblée de la Grenouillère, faubourg de Nantes, un mât de cocagne est tombé sur M^{lle} Riou. La malheureuse est morte quelques heures après.

Mardi dernier, le notaire de Rochecorbon (Indre-et-Loire), M^e Cormier, procédait à la vente après décès des meubles de M. Baudoin, propriétaire dans cette commune.

On commençait à vendre la bibliothèque, lorsqu'en ouvrant un des volumes d'un Voltaire, M. Grassien, libraire, y trouva un billet de banque de mille francs, qu'il s'empressa de remettre aux héritiers.

Cette trouvaille, on le comprend, fut l'objet de commentaires, et M^e Cormier, en remerciant M. Grassien, fit, en plaisantant, l'observation qu'il était bien entendu qu'en vendant les livres on n'entendait pas vendre les billets de banque qu'ils pouvaient contenir.

Le lendemain, il recevait de M. Leturgeon, ancien entrepreneur, qui habite la propriété de Sens, dans la commune, un second billet de mille francs, qui se trouvait dans un des volumes qu'il avait achetés.

La Cour d'assises de la Sarthe va se trouver prochainement en face d'un cas bien extraordinaire de précocité dans la sclérotesse.

Une fille âgée de treize ans, Marie Ouvrard, domestique chez un fermier de Luché, canton du Lude, nommé Lerat, a étouffé successivement les deux enfants de ce dernier, le premier âgé de vingt mois, le

second, de trois ans. Le premier mourut étouffé le 25 août ; on crut à une attaque de croup. Le 19 septembre, le second mourut également, dans une étable, sans cause apparente. Des soupçons surgirent ; l'autorité fit faire l'autopsie du cadavre, et à la suite pelés devant le juge d'instruction, à La Flèche. La jeune Ouvrard nia tout ; mais, comme on la conduisait en prison ; mais, son interrogatoire, elle avoua au gendarme qu'elle avait étouffé les deux enfants, en leur appuyant sur la bouche son mouchoir de poche.

Ramenée à la chambre d'instruction, elle a renouvelé et confirmé ces aveux, et elle a été écrouée.

La mère des deux enfants est dans un état de désespoir facile à comprendre. On craint que le chagrin n'occasionne sa mort.

FACULTÉ LIBRE DE DROIT D'ANGERS.

On lit dans la Semaine religieuse :

« Nous sommes informés que M. l'abbé Sauvé, chanoine de Laval, a été choisi par le conseil des Evêques pour remplir les fonctions de Recteur de la Faculté libre de Droit, et plus tard celles de Recteur de l'Université catholique d'Angers, quand les deux Facultés des lettres et des sciences seront venues compléter la première.

» Tout le monde applaudira à ce choix. M. l'abbé Sauvé est l'un des ecclésiastiques les plus éminents que le clergé de France compte dans son sein. On se souvient que le Souverain-Pontife l'avait appelé à Rome comme consultant pour les travaux préparatoires du Concile du Vatican. A cette distinction si flatteuse est venue s'ajouter depuis lors une nomination de consultant de la S. Congrégation de l'Index.

» Les études antérieures de M. l'abbé Sauvé l'avaient préparé aux fonctions importantes qui lui sont destinées ; avant d'entrer dans les saints ordres, il fit ses études de droit et de médecine à Rennes, où il obtint le diplôme de licencié en droit. A l'Université de Louvain, dont il suivit les cours pendant trois ans, il prit le grade de docteur en philosophie. Pour compléter ces études qui auraient pu paraître suffisantes à beaucoup d'autres, il fréquenta, à Rome, les cours du collège romain et de la sapience, où il prit successivement les grades de docteur en théologie, de docteur en droit canonique et en droit civil. Nous n'ajouterons rien à ces titres qui parlent assez d'eux-mêmes, si ce n'est que, par la douceur et l'aménité de son caractère, M. l'abbé Sauvé saura se concilier l'affection de la jeunesse studieuse, en même temps que sa science et ses talents lui assurent d'avance l'estime et le respect de tous.

» L'on nous annonce en même temps que le doyen de la Faculté libre de Droit d'Angers sera M. Gavouyère, professeur titulaire de Droit romain à la Faculté de Droit de Rennes. Reçu agrégé des Facultés de Droit au concours de 1865, M. Gavouyère avait subi avec la plus haute distinction tous les examens de baccalauréat, de licence et de doctorat en droit devant la Faculté de Rennes, qui le distingua maintes fois parmi ses lauréats. En 1864, l'académie de législation de Toulouse lui décernait une médaille d'or. Homme de principes avant tout, alliant à la science du Droit un esprit d'organisation remarquable, l'éminent professeur sera le bienvenu dans notre ville où l'attendent les plus vives et les plus affectueuses sympathies. »

Des observations météorologiques faites à l'Observatoire de Paris, il résulte que l'hiver 1875-1876 s'annonce comme devant être extraordinairement rigoureux. De grandes quantités de neige tomberont en novembre, décembre et janvier.

Ainsi, vous êtes prévenus. Il ne vous reste plus, chers lecteurs, qu'à faire ouater vos paletots d'hiver.

REUNION DE METEOROLOGISTES A POITIERS.

On lit dans le Journal de la Vienne :

« Nous avons dit qu'il était question d'une réunion de météorologistes de l'Ouest, à Poitiers. Nous recevons à ce propos de M. le comte de Touchimbert une lettre fort intéressante, et nous ne saurions mieux faire que de la reproduire in extenso :

« Mondion, ce 2 octobre 1875.

» Monsieur,

» Dans votre journal du 2 octobre, vous

faibles part à vos lecteurs d'un bruit, consistant dans la création à Poitiers d'un vaste centre météorologique. Souffrez que je vous donne quelques explications à ce sujet.

Depuis longtemps M. le ministre de l'instruction publique a autorisé par une circulaire la création de régions météorologiques.

Sur mon initiative, avec le concours toujours gracieux de M. le préfet de la Vienne et l'appui du conseil général, j'espère, pour entrer dans l'idée du ministre, comme aussi satisfaire les désirs de mes collègues, réunir prochainement, il est vrai, un congrès de météorologistes à Poitiers. Dans les départements de l'Ouest disposés à fonder une zone, comprenant un grand nombre de départements de l'Ouest, sous la dénomination d'Ouest-Océanien. J'ai donc la confiance que cette entreprise sera couronnée du succès.

L'institution des zones météorologiques n'est pas une nouveauté: l'Amérique et l'Angleterre nous ont depuis longtemps donné l'exemple, et, dans le Midi de la France, l'Est-Méditerranéen existe et fonctionne depuis un ou deux ans.

Je ne puis avoir la prétention de prendre Poitiers pour siège de ces assises scientifiques; nous commencerons par nous réunir dans notre chère ville, puis les membres présents choisiront le centre du ressort Ouest-Océanien où devra avoir lieu la session suivante.

Dans la pensée de mes collègues, la première réunion sera plutôt consacrée à s'entendre sur l'impulsion à donner aux travaux de tous les membres de la région qu'à faire une exhibition scientifique.

M. Le Verrier nous a promis son concours, en venant présider ce petit congrès, dont l'époque reste à fixer.

Recevez, etc.

DR TOUCHIMBERT.

L'automne est plus spécialement la saison des champignons, surtout lorsque les pluies sont abondantes.

La famille des cryptogames renferme les poisons les plus redoutables, sans qu'il existe des caractères bien certains pour distinguer les bons champignons des vénéneux. En somme, tout champignon qui change de couleur en le cassant, qui a la chair coriace ou molle et aqueuse, qui a une saveur désagréable, soit acide, soit âcre, ou une odeur d'austrorobuste, est dangereux.

Un préjugé populaire fait croire qu'en faisant bouillir les champignons avec un objet d'argent, on peut reconnaître, dans le cas où cet objet noircit, que les champignons sont mauvais. C'est là une grave erreur, car tous les champignons contiennent du soufre ou des sulfures en quantités diverses, provenant soit de leur composition organique, soit du sol qui les a produits, et tous font noircir l'argent.

Toutes les années, les journaux ont à enregistrer de fréquents empoisonnements par les champignons. Nous croyons utile de reproduire une recette indiquée comme contre-poison pour ces sortes d'empoisonnements; elle est fort simple et consiste:

1° A donner un vomitif à la personne atteinte d'un empoisonnement par les champignons;

2° A lui administrer deux ou trois cuillerées à bouche d'huile d'olive;

3° A lui donner du thé ou du café;

4° Enfin, après cessation des accidents, à lui administrer une purgation à l'aide du sel de sedlitz ou de l'huile de ricin.

JURISPRUDENCE.

Dans les quartiers riches des grandes villes, il est d'usage de garnir la devanture des magasins de glaces de grande dimension; ces glaces, par leur étendue même, sont exposées à de nombreux accidents, et les plus à craindre, parce qu'ils amènent leur destruction complète, sont les accidents occasionnés par les voitures et provenant le plus souvent de la maladresse d'un cocher ou de l'emportement d'un cheval.

M. Reid, qui occupe un magasin tout garni de glaces sur le boulevard des Capucines, à Paris, a été victime d'un accident de cette nature, et il a assigné M. Renault, loueur de voitures, en paiement de 4,500 fr., valeur de la glace brisée, et ce, à titre de dommages-intérêts; sa réclamation était présentée par M. Marraud, agréé.

Dans l'intérêt de M. Renault, M. Mermil-

lod, son agréé, invoquait les hésitations des tribunaux à étendre la responsabilité de l'auteur de l'accident jusqu'au paiement du prix des glaces brisées, surtout lorsque leur emploi est motivé plutôt par le désir du commerçant d'attirer l'attention du public que par les exigences de son commerce. Tout en admettant en principe la responsabilité de M. Renault, il soutenait donc qu'elle devait être limitée à la réparation que comporterait le bris d'une glace de dimension ordinaire.

Ce système de défense a été repoussé par le tribunal de commerce de la Seine, qui a condamné Renault à payer à Reid 4,450 fr., avec les intérêts de droit.

Variétés.

CARITAS.

Au mois de décembre 186..., vers cinq heures du soir, l'Alboni, au bras de son ami Georges Hainl, montait l'allée de droite des Champs-Élysées; lorsqu'elle arriva à la hauteur des Folies Marigny, elle s'arrêta, émue, devant le navrant spectacle qui s'offrait à sa vue. Une petite fille de sept à huit ans était là, debout, chantant une de ces chansons, sans nom d'auteur, venues on ne sait d'où, et qui descendent de l'atelier dans la rue. L'enfant, malgré le froid, était vêtue d'une simple robe d'indienne; ses longs cheveux flottaient épars sur ses épaules, et, de son visage pâle et amaigri, on ne distinguait que deux yeux noirs et profonds, rendus plus grands encore par le cercle bistré qui les entourait.

Derrière se tenait un homme jeune encore, vêtu misérablement, et qui accompagnait l'enfant avec un mauvais violon. Derrière encore, au pied d'un arbre de la contre-allée, était assise une jeune femme, allaitant un tout petit enfant, qu'elle essayait de protéger contre le froid avec les pans d'un tartan usé jusqu'à la trame. L'Alboni chercha en vain son porte-monnaie:

— Mon ami, dit-elle à son compagnon, avez-vous quelque argent sur vous?

Georges Hainl se fouilla:

— Désolé, comtesse, pas le moindre maravedis.

— Nous ne pouvons cependant laisser là ces pauvres gens sans les secourir. Tenez, dit-elle, il me vient une idée; je vais chanter.

— Y pensez-vous, comtesse, vous êtes souffrante... que dira votre docteur?

— Bah! il n'en saura rien... d'ailleurs, une bonne action ne fait jamais de mal.

— Mais c'est de la folie!

— Prenez le violon de ce malheureux... vous m'accompagnerez.

L'Alboni se pencha du côté de la fillette.

— Comment t'appelles-tu, petite?

— Etienne, Madame.

— Eh bien, Etienne, veux-tu que je chante à ta place?

L'enfant regarda la belle dame avec de grands yeux étonnés et ne répondit pas.

Georges Hainl avait pris et accordé de son mieux ce Stradivarius du ruisseau, et le célèbre violoniste était parvenu à en tirer des sons presque harmonieux.

— Êtes-vous prêt, mon ami?

— A vos ordres, comtesse.

— Préludez, je vais chanter la romance du Saule.

Quelques secondes après, n'écoutant que son cœur, et au mépris de sa santé et de sa voix, la grande artiste commença.

Quelques promeneurs et promeneuses s'arrêtèrent, puis vingt, puis cent; bientôt un demi-cercle de dix rangs d'épaisseur se forma devant ces étranges artistes en plein vent. Comment l'Alboni chanta? est-il besoin de le dire; jamais ces déchirants adieux à la vie de Desdémone n'avaient été dits avec des accents plus touchants, plus vrais; jamais le talent de la grande cantatrice ne s'était révélé plus puissamment.

L'émotion avait gagné tous les assistants: les hommes s'étaient découverts respectueusement, et les yeux des femmes étaient remplis de larmes.

Quand l'Alboni eût fini, elle essuya les gouttes de sueur qui lui perlaient au front, puis, prenant l'enfant par la main, elle s'avança émue et frémissante encore pour faire la quête. Etienne fit une ample moisson de pièces d'argent et d'or; il y avait dans

son tablier le pain de toute la famille pour plus d'une année.

Pour soustraire sa compagne à une ovation embarrassante, Georges Hainl avait hélé un fiacre qui descendait à vide, les deux grands artistes se jetèrent dedans, et longtemps encore les cris et les bravos de la foule enthousiaste arrivèrent jusqu'à eux.

Maintenant, si jamais les armes de la comtesse Pepoli vous tombent sous les yeux, vous ne vous étonnerez pas si vous lisez cette devise courte, mais bien éloquent: *Caritas.*

CHEVERT.

Faits divers.

UN FRUIT DE LA SAISON.

Causons un peu des figues, qui sont, maintenant, abondantes sur nos marchés. Dans son traité des aliments, Lemery range ce fruit parmi les aliments qui conviennent en tout temps, à tout âge et à toute sorte de tempérament.

Ce qu'il y a de certain, c'est que sèches ou fraîches, les figues constituent un aliment sain, nourrissant et léger. Elles jouent un rôle important dans l'alimentation des peuples du Midi. Pendant plusieurs mois de l'année, la figue verte entre pour une part notable dans le régime de tous les habitants. On sait l'usage que l'on fait de la figue, en médecine, comme tisanes et gargarismes, dans les inflammations de poitrine et les irritations de la gorge.

Plin dit que lorsque les Romains se furent rendus maîtres du monde, on comptait près de trente sortes de figues. On leur donnait le nom du pays qui les produisait. Les meilleurs de ces fruits sont les suivants: la figue grosse, blanche, ronde, dont la pulpe est douce et agréable; celle de Salerne, blanche, fondante, très-propre à faire sécher; celle de Grasse, de Marseille, petite, blanche extérieurement, rouge à l'intérieur; celle de Lipari; celle de Versailles.

On a raconté beaucoup de fables sur les propriétés bienfaisantes ou malfaisantes des figues.

Le philosophe Zénon en mangeait beaucoup dans le but de se rendre insensible à tous les maux qui affligent l'humanité. C'était, dans l'antiquité, la principale nourriture des athlètes. Le botaniste Linnée nous apprend que les pauvres placés en sentinelle pour garder les figuiers deviennent gras et robustes en mangeant des figues.

Quoi qu'il en soit de toutes ces histoires, nous dirons, en terminant, qu'on ne doit faire usage de ce fruit que quand il est bien mûr; sans cela, il serait nuisible, à cause du suc laiteux qu'il contient. Son excès occasionne des coliques, de la diarrhée; enfin, les figues sèches nourrissent et sont plus émoullientes que les fraîches.

**

CAUSERIE SUR LE GIBIER.

Le gibier. — Voici un mot qui jouit d'une grande popularité, qui est aujourd'hui dans toutes les bouches, et dont on lira volontiers l'origine ainsi que l'usage qui en est fait dans notre langue:

Gibier vient de gibecer. Gibecer, en vieux français, signifiait chasser. Ce mot gibecer dérivait d'un adjectif latin: *gibbosus*, bossu. Voici pourquoi: les chasseurs se munissaient d'un sac, d'une boîte, d'une poche qu'ils pendaient au dos et qui formaient une bosse. Ils avaient, dans cet accoutrement, l'aspect d'un bossu. On fit donc le mot gibecer, puis on nomma gibecière le sac, la boîte, la poche du chasseur, et de gibecière à gibier, qui en est le contenu, le pas fut bientôt fait.

Gibier s'applique à un animal ou à des animaux qu'on chasse et que l'on abat pour manger.

On ne dit gibier qu'en parlant d'oiseaux raisonnablement gros et de quadrupèdes; la perdrix, le faisand, le lièvre, le sanglier, etc.

Le gibier du lion ce ne sont pas moineaux, Mais beaux et bons sangliers, daims et cerfs, bons et beaux, a dit Lafontaine.

Le gibier, d'après Brillat-Savarin, est une nourriture saine, chaude, savoureuse, de haut goût et facile à digérer. Sous les soins d'un cuisinier émérite, le gibier fournit les mets de haute valeur qui élèvent l'art culinaire à la hauteur d'une science.

Il y a gibier et gibier. Tel animal prove-

nant du Périgord n'aura pas la saveur d'un animal tué en Sologne ou en Poitou, dit le *Journal de la Vienne*.

Nos aïeux des treizième et quatorzième siècles, moins délicats et difficiles que nous, et surtout moins raffinés dans la préparation culinaire du gibier, voyaient servir sur leurs tables des hérons, des grues, des corneilles, des corbeaux, des cigognes, des cormorans, etc. Ce genre de gibier, fort du goût des gourmets de l'époque, faisait les délices de Rabelais. On allait jusqu'à servir sur les tables des oiseaux de proie, de jeunes aigles, des quartiers de condor, des faucons, des éperviers et même des oiseaux nocturnes.

Et croirait-on que le meilleur morceau à présenter sur une table royale était un bois de cerf! un bois de cerf jeune, entendons-nous, que l'on servait rôti, assaisonné de force épices! Que ne mangeait-on aussi des défenses de sangliers bouillies, à l'huile et au vinaigre?

Les grives, les ortolans, les mauviettes, les gélinottes, les cailles, etc., sont le menu gibier. Les perdrix sont quelquefois comprises dans cette catégorie.

Au gros gibier appartiennent les quadrupèdes en général.

**

Nous rapportions l'autre jour que, le mercredi 29 septembre, les israélites célébraient leur premier jour de l'an.

A cette occasion, dit l'*Opinion nationale*, il s'est échangé, à Paris, des milliers de cartes de visite, absolument comme cela se passe au 1^{er} janvier, avec cette différence que les cartes israélites portent des sentences en hébreu. « Nous sommes plus logiques que vous, disait autrefois le grand-rabbin à l'archevêque de Paris. Si Adam avait commencé sa première année en janvier, il serait mort de froid. »

Certainement, certainement... Mais il est plus supposable qu'Adam aura commencé son année comme il aura pu. Si nous nous en rapportons aux légendes, l'excellent père du genre humain n'aurait pas eu l'embarras du choix; et, dans ce cas-là, fût-ce en plein paradis terrestre, on fait ce qu'on peut.

Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres s'est réuni à l'Élysée hier matin à neuf heures, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, mais sa séance a été fort courte. Le maréchal est reparti aussitôt après pour la Forêt, d'où il reviendra jeudi soir pour présider le conseil des ministres qui sera tenu vendredi.

Samedi, le Président de la République remettra la barette au cardinal-archevêque de Rennes.

Il est inexact que M. de Chaudordy soit arrivé à Paris.

Bayonne, 5 octobre.

Les carlistes ont établi de nouvelles batteries pour le bombardement de Saint-Sébastien. L'anxiété parmi les habitants de cette ville est croissante.

On assure qu'à Santander tous les vapeurs ont été requis pour transporter des troupes à Saint-Sébastien.

Les carlistes travaillent à fortifier la position de Castro-Urdiales.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. BAHLER MARCK.

Lundi 11 octobre 1875,

RÉOUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

Avec le concours de

M^{me} LEGÉNISEL

Fortie chanteuse du théâtre de Lyon.

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Vaez, musique de Donizetti.

M^{me} LEGÉNISEL remplira le rôle de Léonor;

M. J. BONNET celui de Fernand;

M. DEGRAVE celui de Balthazar;

M. MERTEL celui d'Alphonse.

Le spectacle finira par:

Les Erreurs du bel âge, comédie-vaudeville en un acte.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: Les grandes manœuvres militaires et la revue de Vernon; — Les Prix de Rome; — Le repos du peintre; — Le canon monstre de Woolwich; — L'Herzégovine; — Les fêtes de Falaise. — Un numéro gagnant, nouvelle, par M. Charles Joliet (fin). — L'introduction des chemins de fer en France. — En villégiature. — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Les jardins zoologiques. — Faits divers.

Gravures: Le voyage du maréchal de MacMahon à Vernon (7 gravures). — Le concours des grands Prix de Rome à l'École des Beaux-Arts; concours de peinture: *L'Annonciation des bergers* (2 gravures). — *Le repos du peintre*, d'après le tableau de M. Vibert (Salon de 1875). — L'essai du canon monstre de 81 tonnes, à Woolwich (7 gravures). — Les troubles de l'Herzégovine (5 gravures). — Les fêtes de Falaise. — Vue générale de Vernon (Eure). — Echecs. — Rébus.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la Librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les vingt-deux premiers fascicules sont en vente.

Comité des concours poétiques de Bordeaux.
APPEL AUX POÈTES.

Le Quinzième Concours Poétique ouvert à Bordeaux le 15 août sera clos le 1^{er} décembre 1875; douze médailles or, argent, bronze, seront décorées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCB, Président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux, Gironde. (Affranchir.)

Un livre curieux, écrit d'après des documents précieux, des Mémoires inédits, et présentant sous un jour nouveau un des plus saisissants épisodes de notre histoire nationale, *Stofflet et la Vendée*, par M. Edmond Stofflet, vient de paraître à la librairie E. Plon et Co à Paris. L'auteur ne fait pas seulement la biographie de l'illustre général dont il porte le nom: il raconte toute l'histoire politique et militaire de la Vendée, et nous fait assister aux mémorables combats de la « Guerre des Géants. » Le volume est orné d'une carte qui permet de suivre exactement la marche des armées royalistes et républicaines.

Ce livre est en vente à Saumur, chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean.

Librairie FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION

DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine: il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

2^e édition: avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

LES FRÈRES MAHON, médecins spécialistes « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teigne, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Départ à Angers, à la pharmacie MARLIÈRE, place du Pilon.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:

6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 —
7 — 35 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

6 heures 30 minutes du matin.
10 — 45 —
6 — 50 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 OCTOBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	50		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	750			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	737	50	
4 1/2 % jouiss. septembre.	95	75		Crédit Mobilier.	178	75		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	750		1 25
5 % jouiss. novembre.	104	45		Crédit foncier d'Autriche.	545	2 50		Société autrichienne, j. janv.	621	25	1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	470			Charentes, 400 fr. p. j. août.	348	75		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	226			Est, jouissance nov.	585			Orléans.	314	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	472	50		Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	980	5		Paris-Lyon-Méditerranée.	313		
— 1865, 4 %	494		25	Midi, jouissance juillet.	695		2 50	Est.	311	50	
— 1869, 3 %	350		5	Nord, jouissance juillet.	1178	75		Nord.	317		
— 1871, 3 %	326		50	Orléans, jouissance octobre.	995		2 50	Ouest.	312	50	
— 1875, 4 %	469		25	Yendée, 250 fr. p. j. août.	625			Midi.	309	25	
Banque de France, j. juillet.	3865			Compagnie parisienne du Gaz.	1060			Deux-Charentes.	387	50	
Comptoir d'escompte, j. août.	600			Société Immobilière, j. janv.	24	50	1 50	Vendée.	215		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	500			C. gén. Transatlantique, j. juillet.	336	15		Canal de Suez.	511	50	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325										
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	921	50									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
4 — 19 — — — — — express.
7 — 23 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — express.
10 — 28 — — — — — express-poste.
L'express d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Tours.

A CÉDER
Pour la Saint-Jean prochaine,
COMMERCE D'ÉPICERIE
S'adresser à M^{me} veuve BOUCHARD,
rue du Pressoir-Saint-Antoine.

A VENDRE
Par suite de liquidation.
Une machine à vapeur
Hermann-Lachapelle.
10 chevaux de force.

Une machine à vapeur,
système Hermann-Lachapelle.
2 chevaux de force.

Une machine à vapeur
horizontale, détente variable,
chaudière demi-tubulaire.
8 chevaux de force.
Le tout ayant très-peu servi.

Arbres, cheminées, transmissions,
courroies et accessoires.
BOURJEU, rue Lenepveu, 13,
Angers. (475)

Commune de Distré.
ADJUDICATION
DE TRAVAUX
CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ÉCOLE

Le Maire de la commune de Distré prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Distré, le dimanche 17 octobre 1875, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'une salle d'école.

Les devis s'élèvent à la somme de 5,000 francs.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Distré, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

COMMUNE DE BRÉZÉ.
ADJUDICATION
DE TRAVAUX
CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE ET ÉCOLE

Le Maire de la commune de Brézé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Brézé, le dimanche 7 novembre 1875, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'une maison d'école et d'une mairie.

Les devis s'élèvent à la somme de 9,728 fr. 20 c.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Brézé, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
Sise à Noyant, canton de Gennes,
Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

ALCOUVER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue de l'Échelle.
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

UNE MAISON DE COMMERCE
demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.
S'adresser au bureau du journal.



A VENDRE
UN FOUORE
D'une contenance d'environ trentedouze barriques.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
JUMENT, alezane, de pur-sang, âgée de cinq ans, attelée et montée.
S'adresser à M. RIBY, à Trèves-Cunault. (464)

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

L. HUET,
NATURALISTE-EMPAILLEUR.
Rue de Fenet, maison Alleaume,
A SAUMUR.
A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empanner toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.
Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.
Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Soupes et pour Assaisonnements
QUATRE MÉDAILLES D'OR
TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre
Moscou, Vienne
Mis hors concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
EN GROS: 50, rue des Pelles-Ecuries, PARIS.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1873; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.
BANDAGES HERNIAIRES
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.
Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.
PRIX MODÉRÉS.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Blémath
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — 44 CH. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE
ET
TOILETTE DE PARIS
Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE
Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.
Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS
Paris, Départements et Algérie: 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.
La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.